

SIMM

système
d'information sur
le milieu marin



SERVICE D'ADMINISTRATION
DES RÉFÉRENTIELS MARINS

Mandat du groupe ports

Version 0.3

Historique du document

Date de création : 10 juillet 2019

Dernière modification : 16 septembre 2019

Version : 0.3

Version	Date	Auteur	Relecture	Modifications
0.1	10/07/2019	A. ROUYER	C. RABEVOLO et S.PIEL	
0.2	19/07/2019	A. ROUYER	C. RABEVOLO et S.PIEL	Organisation générale du document et de son contenu. Révisions
0.3	07/08/2019	A. ROUYER	C. RABEVOLO et S.PIEL	Finalisation

Contacts des membres du Service d'Administration des Référentiels (SAR) :

Nom	Téléphone	Mail	Organisme
Clémence RABEVOLO	0298224695	clemence.rabevolo@ifremer.fr	Service SISMER – Ifremer centre Bretagne ZI de la pointe du Diable 29280 Plouzané
Armelle ROUYER	0298224058	armelle.rouyer@ifremer.fr	Service SISMER – Ifremer centre Bretagne ZI de la pointe du Diable 29280 Plouzané
Steven PIEL	0298338745	steven.piel@afbiodiversite.fr	Agence française pour la biodiversité Direction recherche, expertise et données Pôle maritime de Brest 16 quai de la Douane 29229 Brest

Sommaire

Historique du document	2
Sommaire	3
1. Contexte	3
2. Périmètre de travail	4
3. Besoins	4
4. Mandat	5
5. Organisation	5

1. Contexte

Le **Système d'Information sur le Milieu Marin (SIMM)** s'inscrit dans le système d'information de l'État. Il est l'un des trois systèmes fédérateurs au niveau national (avec le Système d'Information sur l'Eau et le Système d'Information sur la Biodiversité).

Il prend en compte les grands enjeux écologiques du développement durable sur le milieu marin, notamment le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires, alimentaires et naturels, la régulation des usages et de leurs impacts sur les milieux marins.

Le SIMM repose sur les systèmes de données publiques qui rassemblent des données relatives au milieu marin dans les espaces maritimes français. Ainsi, le SIMM a un rôle essentiel pour rendre compte à l'Union Européenne de la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques, comme la Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM) et la Directive Cadre « Planification de l'Espace Maritime » (DCPEM).

Le **Service d'Administration des Référentiels (SAR)** a pour objectifs d'assurer l'élaboration des éléments du référentiel technique et de mettre en place les moyens techniques permettant de proposer un langage commun. En offrant une vision unique du référentiel de données au sein du SIMM, le SAR facilite ainsi l'interopérabilité des données entre les différents systèmes d'information.

L'équipe du SAR est constituée d'agents de l'AFB (pilotage) et de l'Ifremer (secrétariat). Ses travaux sont pilotés par le groupe de travail du langage commun du SIMM.

Le secrétariat technique du SAR est chargé de :

- l'organisation de groupes de travail, rédaction de documents et consultation des usagers et producteurs de données,
- l'administration et la diffusion des données de référence,
- l'appui technique aux acteurs des SI métiers : expression de leurs besoins, prise en compte du référentiel dans les textes réglementaires, gestion et diffusion des données.

2. Périmètre de travail

Dans le cadre du SIMM, de nombreuses banques sont concernées par **le référentiel des ports**. Dans ce domaine, il existe différents producteurs de données au niveau national et international :

- UNECE (UN/LOCODE des Nations-Unies)
- SHOM (Cartes électroniques de navigation S57, ports de référence pour les marées)
- Ifremer (SIH)
- CEREMA
- Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et Directions Départementales des Territoires et de la Mer
- ...

Ces référentiels n'ont pas le même périmètre fonctionnel, et surtout n'ont pas le même pilotage et n'offrent pas les mêmes fonctionnalités d'accès. Par ailleurs, ils font souvent référence les uns aux autres, mais l'ensemble ne se recoupe pas, et d'importantes différences existent entre ces sources. Elles sont notamment dues au fait qu'il n'existe pas de définition d'un port dans la réglementation. Selon les usages, le port fait référence à un lieu de débarquement, à un mouillage, un lieu administratif, ...

Afin de proposer un référentiel des ports pour le SIMM, le SAR s'appuiera sur :

- l'enquête de besoins réalisée par le groupe de travail Géo-informations pour la mer et le littoral (GIMeL) du Conseil de l'Information Géographique (CNIG)
- et sur la note de synthèse produite par le CEREMA.

Le SAR gardera à l'esprit que le référentiel port est un référentiel complexe, évolutif dans le temps, et que les services d'accès à ces référentiels devront faciliter l'administration des banques clientes.

3. Besoins

Le référentiel des ports constitué par le SAR vise à répondre à l'ensemble des besoins du SIMM. Il devra :

- être opérationnel,
- permettre l'interopérabilité entre le SIMM, les banques de données et les systèmes internationaux,
- suivre des règles d'administration connues et contrôlées,
- suivre les règles de codification du cadre commun d'architecture des référentiels de données,
- être accessible aux utilisateurs sous une forme ouverte d'API,
- être mis à jour régulièrement par une veille sur les normes qui le composent et en assistance aux utilisateurs,
- respecter la qualité des données,
- répondre aux besoins des utilisateurs,
- inclure des informations géo-référencées sur les ports.

4. Mandat

Face à l'absence d'un référentiel national et à la multiplicité des acteurs, un réseau organisationnel en matière d'échange de données devra être constitué. La réussite du travail du SAR est conditionnée au bon fonctionnement de ce réseau d'échange.

Le SAR devra travailler à la mise en place d'une organisation permettant de garantir la pérennité du référentiel des ports, sur la base de propositions de l'ensemble des acteurs. Il assurera la coordination d'un groupe d'experts qui construira le référentiel des ports. Ce groupe sera constitué de représentants des principaux organismes diffuseurs de données, en particulier le CEREMA.

Le SAR propose de suivre les étapes suivantes :

1. faire émerger un réseau fédérateur afin que les acteurs concernés en lien avec les zones portuaires quelque soit les statuts ou les types de ports (ports militaires, ports de pêche, ports de plaisance, ports de commerce, grands ports maritimes, ports relevant de collectivités territoriales ou leurs regroupements, chantiers nautiques privés) fassent converger leurs données en lien avec le référentiel du SIMM,
2. construire un modèle de données et rédiger des spécifications,
3. constituer le jeu de données initial,
4. intégration du référentiel national des ports par les instances européennes et internationales
5. diffuser le référentiel et gérer les retours des utilisateurs,
6. maintenir le référentiel à jour.

A chacune des ces étapes, le SAR devra informer et faire valider, par le GT Langage commun du SIMM, l'avancement du projet et les décisions prises.

A ce stade, il est difficile de donner un délai de production pour chacune de ces étapes.

5. Organisation

Le SAR constituera et animera un groupe de travail SAR ad'hoc avec les différents partenaires et référents thématiques.

Ce groupe de travail sera co-animé par Clémence RABEVOLO et Armelle ROUYER (Ifremer, secrétariat du SAR) ainsi que Steven PIEL (AFB, chargé du pilotage du SAR). Il comprendra des experts des données concernées représentatifs des producteurs de données. Il pourra évoluer et fera appel en particulier aux représentants de l'administration des référentiels ports du CEREMA, de l'Ifremer, SHOM, des grands ports maritimes, d'une DDTM, de VNF, de la DGITM/DAM, de la DPMA.